



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### FINANCEMENT PROVINCIAL ACCORDÉ : CORRIDOR APPALACHIEN SE RÉJOUIT DE LA CRÉATION DU PARC DES SOMMETS

**Eastman, le lundi 26 février 2018** – L'organisme Corridor appalachien se réjouit d'apprendre qu'un soutien financier a finalement été octroyé par le gouvernement provincial pour compléter le montage financier qui rendra possible la création du Parc des Sommets de Bromont. Pour Mélanie Lelièvre, directrice générale de l'organisme, « il s'agit d'une décision où toutes les parties sortent gagnantes : la biodiversité, les communautés et, dans une perspective plus large, tous les Québécois qui auront accès à ce Parc et qui bénéficieront des avantages d'un milieu naturel protégé. Cette décision est vraiment porteuse d'espoir. »

#### **Une mobilisation exceptionnelle des gens de Bromont**

Corridor appalachien tient à féliciter chaleureusement le gouvernement du Québec ainsi que tous les gens et les organisations qui se sont mobilisés et qui ont investi temps et énergie durant toutes ces années. On pense d'abord aux membres de Protégeons Bromont, mais aussi au conseil municipal de Bromont qui a fait un travail extraordinaire de soutien à sa communauté. Nous soulignons le travail de la Société de conservation du Mont Brome et de Conservation de la nature Canada ainsi que la contribution des Amis des sentiers de Bromont qui ont permis l'avancement du dossier. Corridor appalachien est également très fier des différents rôles qu'il a joués dans ce dossier. « Nous avons notamment sonné l'alerte en 2014 auprès du conseil et de la population quant à la valeur écologique de ce site. Il s'en est fallu de peu pour que ce riche milieu naturel extraordinaire soit détruit. Ça démontre toute la pertinence des groupes de conservation et l'importance de bien connaître le territoire », a poursuivi Mélanie Lelièvre.

#### **Encore beaucoup de travail à faire pour protéger la biodiversité**

Corridor appalachien salue cette belle nouvelle, mais rappelle qu'il reste beaucoup à faire sur le plan de la conservation des milieux naturels au Québec. Nous sommes encore loin de la cible d'Aichi qui prévoyait 17 % d'aires protégées en 2020 (on compte environ 3,5 % d'aires protégées dans le Sud du Québec). De plus, malgré des lois qui protègent les espèces en danger (comme la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*), les espèces continuent de décliner. « En terres privées, ces lois ont très peu de mordant, il est temps de songer à les réviser en profondeur afin qu'on puisse protéger adéquatement ces espèces sur les propriétés de tenure privée », a déclaré Mélanie Lelièvre. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre ses efforts en ce sens pour consolider un réseau d'aires protégées fort et résilient.



Source :

Mylène Alarie  
Coordonnatrice des communications et de la philanthropie  
Corridor appalachien  
450 297-1145  
[mylene.alarie@corridorappalachien.ca](mailto:mylene.alarie@corridorappalachien.ca)